



EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ - SYSTEMES A2P

C E R T I F I C A T

N° 25.09.H13

délivré pour le système EAG : VULCAIN 200

- Agent extincteur gazeux : IG 01
- Pression de service : 300 bar
- Référence de la liste des éléments constitutifs du système EAG : 01.IEAG NT 0001

Commercialisé par la société : **FINSECUR**

52, rue Paul Lescop - 92000 - NANTERRE - FRANCE - Tél. 01 41 37 91 91

Siret N° 350 589 396 00083

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification [Référentiel H13 (décembre 2007)]

- Compatibilités techniques et fonctionnelles
- Efficacité du système

~~SANT MARCEL le 24 juin 2010~~

~~Route de la Chapelle Réanville~~

~~B.P. 2265~~

~~F - 27950 SAINT-MARCEL~~

~~Amaury LEQUETTE~~

~~Directeur CNPP Cert.~~

Ce certificat est valable jusqu'au 25 juin 2020

Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur www.cnpp.com



CNPP - Département Certification - CNPP Cert.
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46
CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques - www.cnpp.com
Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance

Certification A2P de Systèmes d'Extinction Automatique à Gaz

Les caractéristiques essentielles certifiées sont :

- Les compatibilités techniques et fonctionnelles des différents composants du système ;
- L'efficacité du système ;

En effet, les éléments constitutifs d'un système d'Extinction Automatique à Gaz sont soumis individuellement à des exigences réglementaires dans le cadre de la Directive européenne Produits de construction.

La certification A2P de Systèmes EAG permet d'en garantir leur association (compatibilité technique et fonctionnelle) en vue d'un fonctionnement efficace.

UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification A2P de produits est une certification volontaire délivrée par le CNPP à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

Elle est attribuée avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

DES CONTRÔLES RIGoureux AU SEIN DE L'ENTREPRISE

La certification A2P de produits est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'essais sur les produits ainsi que la réalisation d'audits au sein de l'entreprise.

N'hésitez pas à consulter votre assureur.